

archevêque, pour remplacer Mgr Milinovich ; mais le pape ne se pressa point et voulait auparavant régler la question des paroisses, plus importante pour lui et pour l'Eglise du Monténégro que celle d'un archevêque. Le Monténégro reconnaît être allé un peu vite et s'est convaincu que la délibération de la *Supcina* n'était point d'accord avec les termes du concordat ; mais il voudrait tirer de sa faute certains avantages, c'est-à-dire obtenir que les curés du Monténégro fussent tous sujets de sa majesté Nicolas, chose qui, actuellement serait d'une exécution difficile, ou que, si l'archevêque choisissait des curés étrangers, une condition nécessaire serait l'approbation du gouvernement. Si une pareille mesure était agréée, il pourrait arriver qu'avec un gouvernement hostile à l'Eglise, et devant l'impossibilité d'avoir au moins pendant de longues années un clergé Monténégrin, les paroisses fussent petit à petit abandonnées. Le gouvernement n'aurait qu'à donner l'ostracisme à tous les prêtres étrangers proposés par l'archevêché ; et en regardant autour de soi, rien ne prouve que cette crainte soit chimérique, au contraire.

— Le gouvernement voudrait donc un archevêque. Cela décore sa capitale. Toutefois il y met des conditions ; il ne veut pas de Franciscains qui, selon sa manière de voir, subissent trop l'influence de l'Autriche, il ne veut pas de sujet autrichien, mais admet qu'il soit italien ou français. De son côté le gouvernement pontifical ne veut procéder à la présentation au roi d'un archevêque que lorsque l'affaire des paroisses aura été réglée à sa satisfaction ; et il fait répondre diplomatiquement que, vu les conditions que le roi met à la nomination d'un archevêque, il n'a pas encore sous la main l'homme qui lui semblerait convenable pour le poste de Primat de Serbie.

— La question en est là, un négociateur monténégrin est à